

Mametz



Parc du Bicentenaire



Janvier 2025

Sommaire

Mot du Secrétaire Général de Mairie pages 4/5

Finances & Projet école pages 6/9

Action sociale pages 10/14

Ecole/Jeunesse pages 15/21

Culture pages 22/27

Histoire pages 28/31

Travaux pages 32/45

Environnement pages 46/50

Commémorations/Manifestations pages 51/53

Fêtes pages 54/64

Associations pages 65/70

Réserve communale de sécurité civile page 70

Paroisse Sainte Anne pages 71

Commerces page 72/73

Incivilités pages 74/75

Etat Civil du 16.12.2023 au 15.12.2024 pages 76/79

Calendrier des Fêtes 2025 pages 80/82

Infos pratiques pages 83/84

Edito du Maire

Chères Mametziennes, chers Mametziens,

C'est avec grand plaisir que je vous adresse le bulletin communal 2025. Ce nouveau numéro s'attache tout d'abord à faire le bilan de plusieurs réalisations importantes qui ont vu leur aboutissement en 2024 et ensuite à vous faire part des projets que l'Equipe Municipale et moi-même envisageons pour 2025.

Concernant 2024, nous venons de finaliser les travaux de réhabilitation du « S » de Marthes, un projet ambitieux. La route a été élargie offrant ainsi une circulation plus fluide et sécurisée. Nous avons profité de cette intervention pour agrémenter la chaussée d'un trottoir ainsi que d'une voie douce, assurant ainsi un cheminement piéton plus agréable et sécurisé qui, par la voyette, vous conduit au parc du bicentenaire.

En effet, autre moment important de cette année 2024 : l'inauguration du parc du bicentenaire. Cet espace vert devient un lieu privilégié pour les familles, les enfants, les adolescents, nos aînés, et tous ceux qui aiment se ressourcer en plein air. Nous avons travaillé pour qu'il soit à la fois convivial, fonctionnel et respectueux de l'environnement. J'espère que chacune et chacun d'entre vous pourra à l'avenir, y passer d'agréables moments.

Mais il nous faut désormais mettre le cap sur 2025 avec de nouveaux projets dont certains sont déjà en cours de planification.

Ainsi, nous sommes sur le point de lancer la réhabilitation de l'école maternelle. Une étude est en cours et les travaux devraient débuter en avril 2026. Cette rénovation est indispensable pour garantir un cadre d'apprentissage adapté à nos plus jeunes enfants.

Mais, d'autres projets sont également à l'étude comme la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments communaux et ce, dans la perspective de réduire à terme, les dépenses énergétiques de la commune. Ou encore l'implantation de feux pédagogiques ayant pour objectif de réduire la vitesse dans notre commune afin d'améliorer la sécurité de tous nos concitoyens. Mais ceci ne pourra se faire que si nous obtenons l'accord du Département qui détient la compétence en matière de voirie départementale.

Toutes ces améliorations sont destinées à rendre notre commune toujours plus accueillante et agréable à vivre pour toutes les Mametziennes et tous les Mametziens.

Toutefois, et il faut le souligner ici, ces projets sont conditionnés à l'obtention des diverses subventions auxquelles les communes peuvent prétendre, subventions avec lesquelles il faudra donc composer car comme vous le savez, elles tendent à diminuer ce qui de fait, impactera notre budget communal.

Pour finir, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre soutien dans ces projets collectifs qui feront de notre village un lieu de vie encore plus harmonieux et agréable à vivre. Enfin, il me reste à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2025 pour vous et tous ceux qui vous sont chers et comme toujours, selon la formule désormais consacrée « Prenez soin de vous » .

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2025

Laurence FENES LALOY
Maire de MAMETZ

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain. » - Albert EINSTEIN

Mot du secrétaire général de mairie

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vivons aujourd'hui des temps tumultueux en prises avec de nombreux défis à relever alors même que notre environnement est de manière de plus en plus récurrente chahuté.

Notre région a été mise à mal par des phénomènes d'inondations massifs, qu'il faut continuer de gérer en menant des opérations préventives.

La nature se rappelle au bon souvenir de l'Homme comme on a pu l'observer en Espagne ou encore à Mayotte.

La guerre en Europe perdure tout comme au Moyen Orient.

Notre pays doit faire face à un risque d'instabilité gouvernementale avec la difficulté de se doter d'un budget alors même que les agences de notation financière dégradent la France. Ce qui accentue les risques quand les déficits se cumulent et se capitalisent.

Les collectivités locales doivent prendre en compte une contrainte budgétaire resserrée. Ce qui peut être de nature à remettre en cause certaines opérations d'investissement ou d'équipement.

La Commune aura donc une plus grande difficulté à trouver et à bénéficier de subventions alors même que le choc inflationniste ralentit mais ne disparaît pas !

Sans adoption de budget, il n'y aura pas la possibilité de solliciter le soutien financier de l'Etat pour une Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, un Fonds verts ou autres.

La remise en cause possible ou très probable du soutien financier de l'Etat à destination des collectivités locales rendra de ce fait plus difficile, voire aléatoire, les subventions que la Commune pourrait espérer avoir notamment auprès du Département car le budget du Département sera également impacté.

La dégradation de la notation de notre pays et de ses finances qui entraîne des taux d'intérêts plus importants pour emprunter constitue, à n'en pas douter un défi majeur et considérable dont la prise de conscience risque de s'imposer de plus en plus.

Cela aura de façon certaine pour conséquence la nécessité d'une plus grande optimisation de la gestion financière et budgétaire en étant plus sélectif dans les projets à mettre en œuvre.

Nous observons ainsi de nombreux manques de certitude sans oublier les conséquences et risques liés aux phénomènes climatiques tels que les inondations que nous avons connus avec un risque qui reste avéré.

Dans cette optique le SYMSAGEL qui est le Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a un rôle pivot.

Il est engagé dans la mise en place d'actions destinées à la prévention des risques liés aux inondations.

L'Etat réalise un soutien financier exceptionnel à destination des propriétaires afin de mieux protéger les habitations. Il s'agit du dispositif « Mieux Reconstruire après inondations ». On peut aussi évoquer « le Fonds Barnier ».

A noter également que la Commune devra travailler à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde destiné à mettre en place au profit de la population des mesures et actions en cas de survenance de situations de crises comme par exemple des habitations inondées.

Il faudra dans ce cadre procéder au recensement des biens matériels et humains disponibles afin de pouvoir répondre à une crise comme par exemple les personnes pouvant apporter assistance ou soins en cas de besoin (pharmacie, professionnels de santé...).

La commune est aujourd'hui encore à la recherche d'un médecin, malgré une annonce mise en ligne sur le site de l'Agence Régionale de Santé depuis plusieurs mois, et bien d'autres démarches. Mais notre Commune n'est pas la seule à rencontrer cette difficulté.

La question de ce qui est essentiel et prioritaire, de ce qui est optimal et efficace se pose de plus en plus et nous devons tous nous interroger et nous adapter.

Le service public communal constitue un lien avec les administrés et la population pour lequel nous devons continuer d'œuvrer.

Dans la tempête, les plus vulnérables sont les premiers impactés.

C'est pourquoi, en ces instants, je veux avoir une pensée particulière pour les personnes seules isolées, en précarité, malades, souffrantes ou porteuses d'handicap pour leur dire tous mes vœux pour cette nouvelle année.

A vous tous, je vous présente au nom de l'ensemble des agents communaux tous mes vœux pour que 2025 soit une année de réussite, de réalisation personnelle au profit de tous !

Restant à votre écoute...

Pascal MARANGONY
Secrétaire général de mairie

La dette publique est abyssale et vous entendez dans tous les médias par les ministres successifs que les communes et collectivités sont en grande partie responsables. C'est faux ! Les chiffres parlent d'eux-mêmes ; depuis 30 ans la dette des collectivités s'établit autour de 10% du P.I.B. (environ 250 Mds€ soit 3 650 € par habitant) alors que la dette publique représente 113% du P.I.B. (43 000 € soit 12 fois plus).

Mametz se situe bien en-dessous puisque nous sommes à 400 €/habitant. Cet endettement raisonnable nous permet d'envisager sereinement un prêt pour notre projet fin 2025.

Les premiers ministres se succèdent mais pas de budget voté ; nos prévisions budgétaires pour 2025 sont dans le flou le plus total.

Aurons-nous le gel des dotations de l'état d'où une perte du montant de l'inflation ? sans doute !

Aurons-nous un montant transféré de T.V.A. aux collectivités maintenu au niveau de 2024 ? Peut-être !

Aurons-nous une baisse du Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.), son taux passerait de 16,4 % à 14,85 % et l'exécutif supprimera-t-il le remboursement au titre « des dépenses d'entretien des bâtiments publics » ? nous n'en savons rien !

Débrouillez-vous avec ces « **non-données** » pour établir un budget !

Une bonne nouvelle tout de même, une baisse de 24 % des coûts de l'électricité est prévu cette année mais comme vous le savez ils avaient été multipliés par quatre pour les communes il y a deux ans !

Nous avons eu de nombreux dossiers cette année et certains d'entre eux ont impacté directement votre vie quotidienne ; en effet la renumérotation des habitations et quelques changements de noms de rues vous ont causé quelques soucis mais c'est pour une bonne cause : la sécurité de tous !

Nous avons également choisi de revaloriser le tarif « cantine » de 10 % après 7 ans sans aucune hausse tout en restant l'une des moins chère du secteur. Nous avons également supprimé le service de bus le midi pour l'école qui concernait moins de 10 enfants sur Crecques et Marthes et qui nous coûtait 10 000 € par an ; je précise au passage que de nombreuses communes environnantes ont supprimé totalement le service de ramassage y compris matin et soir. La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer baissant chaque année sa participation, aujourd'hui 20% de prise en charge seulement.

Le changement de fournisseur gaz pour l'école, la salle du Millénium ainsi que la salle paroissiale nous permettra également des économies ; les locataires des logements de Marthes en profiteront également puisque nous leur faisons bénéficier de nos tarifs. Notre parc téléphonique est passé en location afin de rester performant et après d'âpres négociations ne nous coûtera pas plus cher avec du matériel neuf.

La salle paroissiale a été rachetée par la commune à l'association Saint Vaast pour un montant de 50.000 €. Nous allons la renommer et la commune procédera à sa réhabilitation dans les années futures.

Notre gros dossier a été la « rue de la plaine » entre Mametz-centre et Marthes avec une bande piétonne et cyclable. Ce chantier, certes long en durée, a été géré par M. Dominique Maës qui a passé chaque mercredi après-midi afin que celui-ci se déroule au mieux et nous ne pouvons que l'en remercier. Nous remercions la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le Département et l'Etat pour les aides qu'ils nous octroient ; la part communale restera d'environ 300 000€

Le Parc du Bicentenaire est terminé et offre un lieu où toutes les générations peuvent se retrouver, je pense notamment aux nombreux grands-parents et petits enfants qui passent souvent dans ce lieu. Merci à Sandy Payen qui a piloté ce dossier avec la commission environnement ainsi qu'à l'équipe technique municipale qui a œuvré par tous les temps !

De nombreuses fêtes et manifestations culturelles ont également ponctué 2024 sous les houlettes de Marie-Line Talleux et d'Hélène Mithieux. Merci également aux bénévoles des nombreuses associations mametziennes qui organisent leurs diverses manifestations.

Je voudrais remercier l'ensemble des conseillers municipaux et tous les bénévoles qui ont nettoyés, plantés des arbres et des bulbes afin que Mametz soit agréable à vivre, sans oublier nos lutins qui ont également contribué à égayer la commune pour les fêtes de fin d'année.

Enfin je n'oublie pas les ATSEMs, personnels de cantine, garderie, d'entretien ; notre secrétaire général de mairie et toute l'équipe administrative qui sont chaque jour à votre écoute et à votre service pour vous aider dans vos démarches diverses et variées.

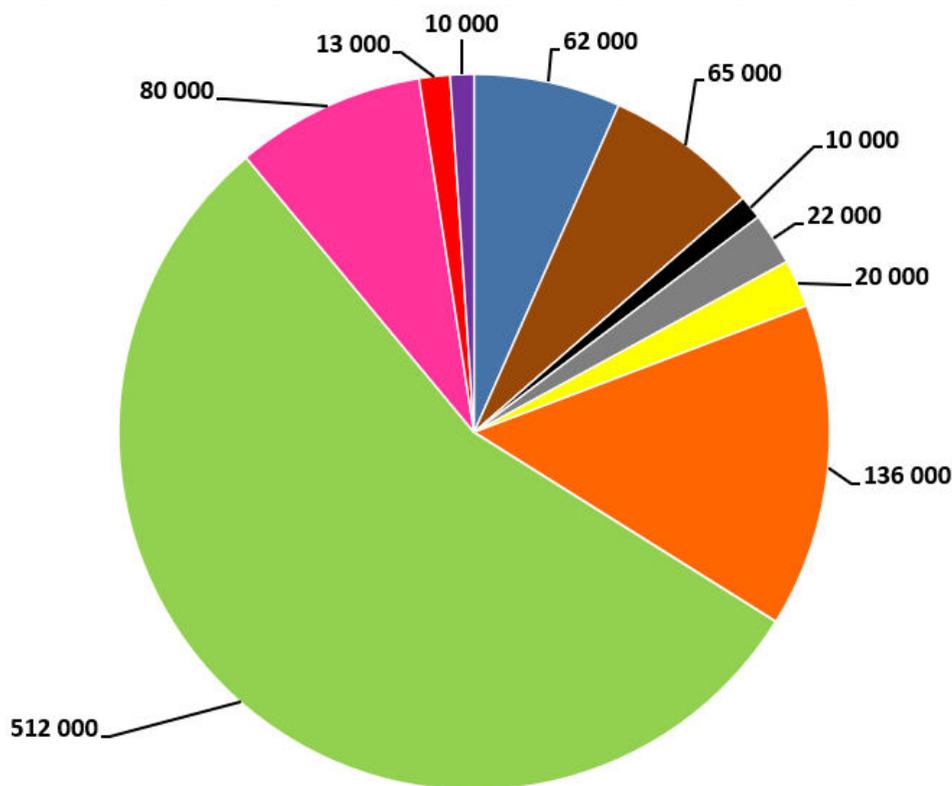
Bonne Année et Bonne Santé à tous !

Philippe MACHEN

Adjoint chargé des Finances et de la Communication

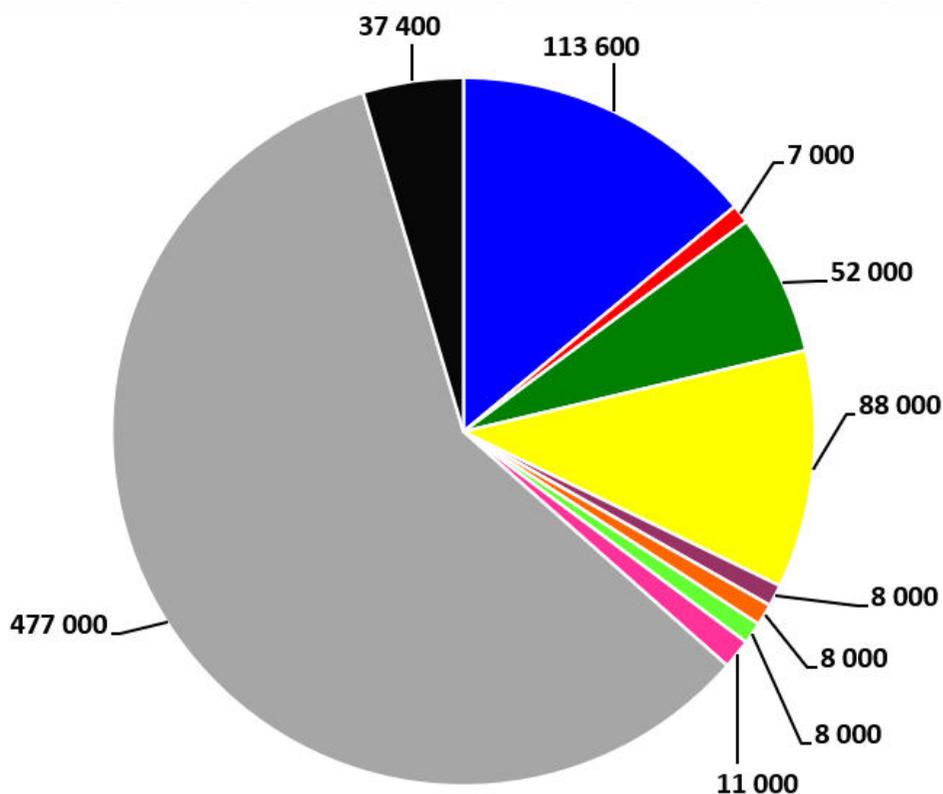
Les **dépenses de fonctionnement** s'élèveront en 2024 à environ 930 000 € pour des recettes avoisinant les 1 060 000 €.

Dépenses de fonctionnement



- Indemnités élus et subventions associations etc.
- Centre aéré et prix scolaires
- Charges financiers
- Prestations de services
- Eau, électricité, gaz
- Frais postaux et télécommunications
- Ramassage scolaire
- Assurance bâtiments
- Divers : impôts, entretien, matériel, etc.
- Charges de personnels

Les **dépenses d'investissement** seront d'environ 810 000 €



- Voirie Sauvagine et divers
- Remboursement emprunt
- Cimetière
- Salle paroissiale
- Parc du Bicentenaire
- Abri à vélos école
- Changement gaz
- Renumérotations habitations
- Porte entrée Millénium
- MMU voirie « S » de Marthes

AVANT-PROJET ISOLATION ECOLE MATERNELLE



Le projet consistera au renforcement de l'isolation thermique par l'extérieur avec une vêtire en briques ce qui permettra une économie de chauffage l'hiver et de meilleures conditions de travail pendant les périodes chaudes.

Le dôme du hall qui est devenu une véritable « passoire thermique » sera remplacé par une verrière périphérique surplombée d'une toiture-terrasse.

Toutes les menuiseries seront remplacées, une ventilation double flux sera installée, l'électricité et le chauffage seront revus.

Coût estimatif du projet : 1 M€

Vote du conseil municipal du 13 décembre 2024

Action Sociale



La ressourcerie bat son plein : des changements à venir en janvier

La ressourcerie de la commune connaît un succès croissant avec une fréquentation toujours plus importante. Deux fois par mois, de nombreux habitants viennent y déposer des objets dont ils n'ont plus l'usage, contribuant ainsi à la réduction des déchets. Cet élan de participation démontre l'attachement de notre communauté à des valeurs durables et responsables.

Cependant, à partir de janvier, des ajustements seront mis en place concernant les dons : **nous n'accepterons plus de linge, notamment les vêtements**. Ces textiles ne supportent pas bien les conditions de stockage dans un environnement froid et humide, ce qui compromet leur réutilisation. Il est donc suggéré de déposer les vêtements dans les bennes appropriées du relais.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre soutien continu à la ressourcerie.

En continuant à privilégier le troc d'objets en bon état, vous permettez à ce projet de perdurer et de contribuer au bien-être collectif tout en favorisant le réemploi.

Mesdames Thérèse DANEL, Thérèse-Marie DELVART, Marie-Pierre FAUCON, Corinne MACHEN, Anne VANDENBOSSCHE, Messieurs Joël LECIGNE et Guy MOREL vous y accueillent les **1er et 3ème samedis du mois de 10 heures à 12 heures**.



Laurence FENES LALOY
Maire





La Banque Alimentaire : une année de solidarité face à de nouveaux défis

Cette année encore, la Banque Alimentaire a joué un rôle essentiel dans notre commune en soutenant vingt familles grâce à des distributions régulières de denrées alimentaires tout au long de l'année.

Malgré un contexte économique difficile, la solidarité a permis d'accompagner les plus fragiles. Cependant, plusieurs évolutions et défis marquent cette fin d'année, entre de nouvelles conditions d'accès et une baisse significative des dons.

Nouvelles conditions d'accès

Lors de sa réunion du 5 décembre dernier, le C.C.A.S. a adopté de nouvelles règles pour l'accès à cette aide.

Aussi à partir du 1^{er} janvier 2025, les bénéficiaires de la banque alimentaire devront impérativement répondre à deux critères :

- ① **Examen des ressources** (inchangé) : Chaque demande fera l'objet d'une étude approfondie, basée sur le dossier de ressources du demandeur, ce contrôle visant à garantir que l'aide octroyée bénéficie à ceux qui en ont le plus besoin.
- ② **Inscription sur la liste électorale** : cette mesure a pour objectif de renforcer le lien citoyen et la participation civique.

Des dons en baisse inquiétante

La crise économique actuelle en France n'a pas épargné la Banque Alimentaire. Les dons, en particulier lors de la collecte nationale de novembre, ont connu une baisse notable. Cette situation reflète les difficultés financières croissantes des ménages.

Pour pallier à ces difficultés, il est plus que jamais nécessaire de rappeler l'importance des contributions locales.

Chaque don effectué dans la commune est directement redistribué à ses résidents.

À l'inverse, les dons effectués hors commune, par exemple dans un supermarché ou un hypermarché d'une autre ville, restent dans la zone de collecte initiale et ne profitent pas à notre Banque Alimentaire locale.

➔ Pour plus d'informations ou pour effectuer un don, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. ou à consulter les prochaines dates de collecte dans la commune.

Laurence FENES LALOY
Maire



Le repas des employés communaux

Pour la troisième année, la commune a organisé le repas des employés afin de renforcer la cohésion et la convivialité au sein des équipes municipales.

Cette journée a pour but de valoriser leur travail tout en créant un moment d'échange et de détente en dehors du cadre professionnel.

Nous tenons à remercier tous les agents communaux pour leur engagement et leur contribution à la vie de notre commune.

Comme chaque année, les employés, les membres du conseil municipal et leurs conjoints ainsi que Madame Le Maire ont partagé un moment très chaleureux autour d'un excellent repas.



Vanessa PROVENCE
Conseillère déléguée aux aînés





Le Programme anti chute

Le programme antichute a bien fonctionné cette année dans notre village. Cela témoigne d'une excellente mobilisation locale et d'une bonne adaptation des actions aux besoins de la population. Les facteurs clés de cette réussite ont été relevés :

- les Mametziens ainsi que les professionnels de santé se sont impliqués activement,
- des ateliers d'équilibre, des campagnes de sensibilisation ont été bien accueillis,
- la proximité et l'accessibilité des services ont encouragé les personnes concernées à y participer.

Des résultats sur des bilans effectués en fin de programme ont été constatés :

- réduction des chutes signalées,
- amélioration de la qualité de vie des adhérents grâce à une autonomie prolongée,
- renforcement d'un lien social.

Nous invitons les participants à ce programme à nous faire leurs retours d'expériences en vue d'améliorations futures.



Trois programmes ont pu être réalisés cette année. Nous espérons que l'action sera reconduite en 2025.

De la documentation est à votre disposition au sein de la mairie.



Vanessa PROVENCE
Conseillère déléguée aux aînés





Le colis des aînés 2024

Le colis des aînés est une belle initiative organisée par notre commune pour témoigner de notre attention envers nos aînés n'ayant pu assister au repas des aînés et âgés de plus de 68 ans.

C'est un geste visant à offrir des produits locaux comme des chocolats, biscuits, produits du terroir ainsi que des bons d'achat dans les commerces mametziens.

138 colis « personne seule », 81 colis « pour couple », 7 colis EHPAD ont été distribués à l'approche de ces fêtes de fin d'année.

Je tiens chaleureusement à remercier toute l'équipe bénévole.

Vanessa PROVENCE

Conseillère déléguée aux aînés





Remise des prix aux élèves de CM2 : une belle tradition pour clôturer l'année scolaire

La fête de l'école du 24 juin 2024 s'est terminée en beauté par la traditionnelle cérémonie de remise des prix aux élèves de CM2 célébrée en présence des élèves, de leurs familles, des enseignants et des élus.

Cette année, 27 élèves ont été mis à l'honneur à l'occasion de leur départ vers le collège. Comme le veut la coutume, chaque élève a reçu une tablette, généreusement offerte par la Commune, la housse protectrice par l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.), en reconnaissance de leurs efforts tout au long de l'année scolaire. Cette initiative vise à encourager l'usage des nouvelles technologies dans leur future vie scolaire.

Comme chaque année, M. René MASCLÉ, président de l'association de pêche locale A.P.P.M.A., a tenu à marquer cette journée en leur offrant une carte de pêche. Ce geste, devenu une véritable tradition, est très apprécié par les enfants, qui pourront ainsi s'initier aux joies de la pêche durant les mois à venir. Le Département leur a offert un livre.

Cette cérémonie émouvante est un moment attendu par tous, permettant de célébrer la réussite et l'avenir prometteur de ces jeunes qui, à la rentrée prochaine, franchiront les portes du collège avec enthousiasme et confiance.

Cette édition a cependant eu une saveur particulière, marquée par des changements et des remerciements. En effet, l'école a dit au revoir à M. Fabien EVERAËRE, directeur, qui quitte ses fonctions après plusieurs années de service.

L'événement a également été l'occasion d'accueillir chaleureusement M. Julien FONTAINE, qui prend désormais les rênes de l'école en tant que nouveau directeur. Toute la communauté scolaire lui souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

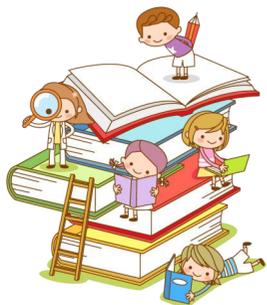
Merci à tous d'avoir partagé ce moment et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Laurence FENES LALOY

Maire



Dès le lundi,
chaque élève
s'est vu
remettre par la
municipalité un
livre.



Classe de la Toute Petite Section - Madame TOUSSAINT



Classe de Moyenne Section et de Grande Section - Madame DESSE



Classe de Grande Section et de CP - Madame CROGIEZ



Classe des CP - Madame PETITPREZ / Classe des CE1 - Madame FRANCOIS



Classe des CE2 - Monsieur ROBILIARD



Classe des CM1 - Monsieur EVERAËRE et Madame WANTIEZ

L'école des Tilleuls, c'est...



- Une équipe pédagogique **stable** et très investie pour la réussite de tous les élèves !
- Une **école labellisée E3D** (jardins pédagogiques, école fleurie 5 fleurs, composteurs, hôtels à insectes, actions en faveur de l'environnement...),
- Des **projets pédagogiques** menés tout au long de l'année scolaire avec de nombreuses sorties culturelles,
- Des **événements sportifs** comme le Cross des Tilleuls, les sorties cyclo ou encore la Natation à la piscine Aqualys,
- De la **pratique chorale hebdomadaire** pour les élèves du CP au CM2,
- Une **Association de Parents d'Élèves très dynamique** et une **Municipalité** toujours à notre écoute,
- Un emplacement idéal pour une pratique sportive et culturelle de qualité (**City stade, Salle du millénium, parc du bicentenaire, bibliothèque** à proximité...) au cœur d'un village animé !

Une année scolaire placée sous le signe de la **Culture** et du **Bien-être** à l'école !



Notre objectif :

★ **Faire de la culture une source d'épanouissement pour les enfants.**



Pour renforcer le bien-être des plus jeunes et responsabiliser les plus grands, chaque petit a son parrain ou sa marraine de la classe des CM2 !

Hélène ALBA, Directrice
et l'ensemble de l'équipe pédagogique

Les inscriptions sont ouvertes à partir du mois de mars, n'hésitez pas à vous rendre en Mairie de Mametz !





Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'Elèves met en place différentes actions au cours de l'année dont les bénéfices obtenus profitent aux élèves de l'école.

Au cours de cette année scolaire, nous continuons de mettre en place nos actions habituelles : *bourse aux jouets, vente de cartes, marché de Noël, vente de coquilles, ramassage de ferraille, grille de pâques et kermesse*. Nous innoverons également avec une vente de pizzas.

Les bénéfices de ces actions nous permettent d'offrir du matériel, des sorties... aux élèves.

En effet cette année, nous avons offert un calendrier de l'avent à chaque classe, une sortie pour Noël à tous les élèves (cinéma pour les maternelles, cirque pour les primaires), nous avons organisé notre premier concours de dessins de Noël pour lequel chaque participant a reçu un chocolat. Une participation sera également donnée pour les voyages de fin d'année, ainsi qu'une housse de tablette pour les élèves de CM2 qui sera remise lors de la kermesse. Une autre surprise est prévue pour cette fin d'année scolaire.

Nous tenons à remercier à travers ce bulletin tous nos parents bénévoles, nous ne pouvons fonctionner sans eux et le besoin est présent.

Nous accueillons avec plaisir tout nouveau parent qui souhaiterait nous rejoindre. Nous remercions les enseignants pour leur implication, Madame le Maire et les agents communaux pour tous les services rendus lors de nos manifestations.

Un grand merci aussi aux habitants de la commune pour leur participation aux actions (ventes, remplissage des bennes à carton ou à ferraille).

Nous souhaitons que cette année 2025 apporte aux enfants tout ce qui leur faut pour travailler et s'émerveiller dans de bonnes conditions.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne année.

Membres du bureau

- ☑ Présidente : Kelly HOCHART
- ☑ Trésorière : Vanessa DUMONT
- ☑ Secrétaire : Ophélie FOURNIER

L'équipe de l'APE de Mametz





Les Activités Récréatives 2024

Les premières activités récréatives 2024 organisées par la commune ont eu lieu pendant les vacances de février : les enfants ont préparé leur participation à l'exposition de peintures avec Madame Marie-Françoise DEVIGNE, peintre mamezienne, Laurine, une stagiaire, ainsi qu'Audrey et Coralie, les agentes communales.



Ces ateliers de peinture rencontrent du succès auprès des enfants puisque 21 participants étaient inscrits cette année !

Ils seront donc reconduits en 2025.



La **prochaine exposition** de ce genre aura lieu le **dimanche 16 mars 2025** de 10h à 18h (*entrée gratuite*).

Les enfants qui souhaitent y participer pourront réaliser un tableau lors des journées récréatives des vacances de février : *ne ratez pas les inscriptions !*

Les enfants ont également été accueillis durant les vacances de Toussaint où ils ont eu plaisir à fabriquer des objets d'Halloween ! Merci à nos agentes pour leur créativité sans cesse renouvelée !

Par manque d'inscriptions à la période de Pâques, les journées ont été annulées. Nous remarquons une diminution progressive des inscriptions peut-être due à un besoin de garde d'enfants pendant les vacances qui n'est plus d'actualité pour les parents...

En 2025, les journées « petits peintres en herbe » de février seront reconduites mais, par la suite, selon le nombre de demandes, ces accueils vacances pourraient disparaître.



Hélène MITHIEUX

Adjointe à la jeunesse et à la culture





Exposition peintures

Le dimanche 17 mars 2024 a eu lieu un des événements culturels incontournables de Mametz : **l'exposition de peintures** !

Aux côtés de photographes, 27 artistes locaux ont présenté leurs tableaux à la salle du Millenium. Tous ces artistes, amateurs ou professionnels, ont été heureux et enthousiastes de partager leur passion avec les spectateurs !

Des enfants de l'école ont aussi pu accrocher un tableau qu'ils avaient réalisé avec l'aide de Madame Marie-Françoise DEVIGNE lors des journées récréatives organisées par la commune pendant les vacances d'hiver.



Marie-Françoise DEVIGNE, peintre mametzienne et organisatrice de l'exposition

Hélène MITHIEUX, adjointe à la culture et à la jeunesse



Visite culturelle de Crecques

Les 16 et 23 février 2024, l'Agence d'Urbanisme qui porte le label « Pays d'Art et d'Histoire » a organisé, documenté et commenté deux visites nommées « **Projetons-nous** » à **Crecques**.

A la nuit tombée, une marche dans le hameau a été ponctuée de cinq haltes durant lesquelles des documents d'archives (photos et films) ont été projetés sur les façades et commentés par des historiennes, mais pas seulement... Monsieur Daniel FAUCON qui a fourni nombre de photos a pu apporter des explications et des anecdotes sur la vie d'autrefois ! Monsieur Brice DANIEL, propriétaire du moulin, a permis la traversée de la propriété et a également apporté



des renseignements sur le bâtiment.

Merci à tous les deux pour leur chaleureuse contribution à l'intérêt de cette visite !

Hélène MITHIEUX

Adjointe à la jeunesse et à la culture





Cette année 2024 aura encore été riche en collaborations artistiques, dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique) !

Diane RABREAU, issue des Beaux Arts de Paris, est venue dans Mametz, à la rencontre des jeunes et de leurs familles.

Peut-être avez-vous aperçu, un jour de marché, sa camionnette et son petit barnum où elle présentait ses projets mais également l'agence spatiale (fictive, bien sûr !) pour laquelle elle explore les territoires par le biais d'ateliers-enquêtes avec le public.



Diane est ensuite intervenue à deux dates différentes : la première a été l'objet de découverte d'images satellitaires de Mametz puis d'une expédition exploratoire des lieux.

La seconde, avec un super groupe d'ado, a été la journée d'intenses réflexions et inventions d'un monde extra-terrestre !

Cette journée a abouti par la réalisation d'une fresque murale dans le parking intérieur de la salle paroissiale.



Hélène MITHIEUX
Adjointe à la jeunesse
et à la culture



*"Notre belle expérience avec **Alessio Orrù**.*

En 2024, les élèves du CM1 de M. Everaère ont eu la chance de vivre une expérience culturelle étonnante avec l'artiste plasticien Alessio Orrù, dans le cadre d'un CLEA proposé par la CAPSO. Dans un premier temps, Alessio leur a présenté le projet qu'il souhaitait mener avec eux.

Ensuite il a organisé des ateliers :

Nous avons réalisé des "nids" en filasse et en argile. Puis nous avons confectionné des petits gâteaux qui ont ensuite été disposés dans les nids. Et enfin nous avons créé des structures avec des branches.

Une installation a vu le jour dans la salle paroissiale : les structures de branchages ont accueilli les nids qui eux-mêmes contenaient les gâteaux. De la paille a été répandue tout autour des structures.

Le clou du spectacle a consisté en une folle déambulation dans les rues de Mametz, au son d'instruments de musique joués par nos petits élèves.

Alessio a pris la tête du défilé avec une étonnante charrette sur laquelle était installé un personnage en fil de fer.

Alessio était bien dans son personnage : il était vêtu d'une peau de bête et il poussait des cris surprenants. Il nous a conduits jusqu'à la salle paroissiale où nous avons partagé le fruit de notre travail avec les familles présentes, la municipalité, les représentants de la CAPSO et toutes les personnes curieuses de



*découvrir notre travail. Les enfants ont été conquis par cet artiste aussi surprenant qu'attachant. Son accent italien a renforcé leur intérêt. Et le petit grain de folie a fait le reste ! Bref un grand merci à Alessio pour cette expérience unique qui restera gravée dans les mémoires des petits Mametziens !
Fabien Everaère"*





Journées Européennes du Patrimoine

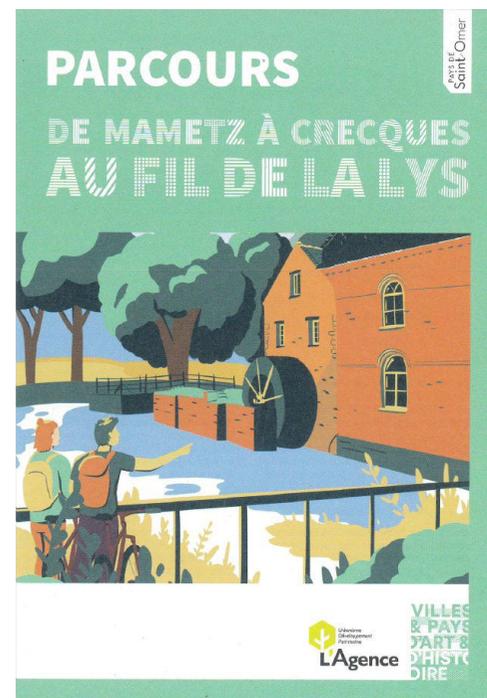
Le week-end des 20 et 21 septembre 2024 ont eu lieu les Journées Européennes du Patrimoine.

Deux événements ont été organisés à Mametz :

→ la présentation de la randonnée « De Mametz à Crecques, au fil de la Lys ». La marche a été commentée par M. Maxence WATELLE, historien à l'Agence d'Urbanisme et du Développement (A.U.D.) de Saint-Omer. Ce dépliant, qui est à votre disposition en mairie, présente un parcours de 6,5 km et regroupe 13 arrêts commentés pour leur intérêt historique ou touristique. Ce fascicule a été élaboré grâce à la collaboration de Maxence WATELLE, Daniel FAUCON, Matthieu FONTAINE, Hélène MITHIEUX et l'équipe de l'A.U.D. que je remercie chaleureusement.

→ une exposition à l'église Saint Honoré de Crecques, qui a repris les posters réalisés lors de la fête du Bicentenaire, en 2022, retraçant l'historique du village avec des illustrations photographiques prêtées par des particuliers. Trois posters présentant les cloches de nos églises accueillent les visiteurs dans le vestibule de l'église.

Je remercie chaleureusement les bénévoles qui ont aidé à l'installation, au rangement et à l'accueil des visiteurs.



Hélène MITHIEUX
Adjointe à la jeunesse
et à la culture





Ouverte :

- Mercredi de 15h30 à 17h30
 - Vendredi de 16h30 à 18h
 - Samedi de 10h30 à 12h
- Pendant les vacances scolaires
uniquement le vendredi
Fermée en août

De l'intérêt de **VOTRE espace culturel GRATUIT** ouvert les :
Et oui ! Grâce à l'instauration d'une navette vous disposez d'un espace culturel ouvert sur les 30 bibliothèques et médiathèques de la Capso ! Ainsi vous pouvez emprunter livres, CD,DVD ,jeux de société. **Notre petite bibliothèque a tout d'une grande !**

Elle dispose quand même de **6 000 livres et documentaires !**

Et pour éveiller les petits dès 2 ans au plaisir que procure la lecture, par l'intermédiaire d'Hélène MITHIEUX qui a organisé l'intervention du relais petit enfance d'Aire, votre bibliothèque a mis en place deux matinées récréatives. Yanyan et Aurélie **ont captivé les bouts de chou**. Ouvrir un album c'est créer, hors du temps, **une bulle de douceur, de sécurité et de joie !** Ils ont découvert un espace dédié aux livres attractifs ! La lecture pratiquée tôt facilite l'acquisition du langage, développe la **capacité d'écoute et de concentration**. C'est une fenêtre sur le merveilleux ! Les illustrations joyeuses, colorées, réalistes suscitent l'**éveil** et attirent la **curiosité**. Les enfants réceptifs étaient accompagnés de leur Nounou. Un bon moment de complicité !



Une autre matinée contée, théâtrale et musicale (harpe) a enthousiasmé les plus grands qui ont découvert les tribulations de Mimi la souris. Le récit conté par Claire les a intéressés. Applaudissements et interventions verbales ont animé la séance. Merci à Virginie RAHOU de la CAPSO, responsable animations pour cette proposition.



Dernièrement la bibliothèque s'est dotée de superbes collections pour **s'ouvrir à la nature**, connaître son cycle, découvrir la métamorphose **des petites bêtes qui la peuple** et ainsi savoir pourquoi **il convient de la respecter** ! Des découvertes à partager avec les parents ou autres pour apprendre plein de choses « sans se casser la tête » !



Quelques élèves ont amené à la bibliothèque le fruit de leurs recherches scolaires, aidés en cela par la documentation mise à leur disposition ! Ainsi ils prouvent **l'utilité de ce lien culturel** qu'est la bibliothèque ! Des enfants et des adultes, par leur venue animent ce **lieu de vie communale**, point de **rencontre, de partage et d'échange ouvert à TOUS** !

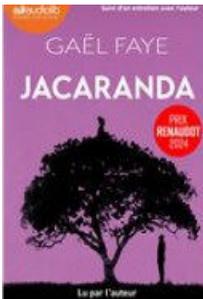
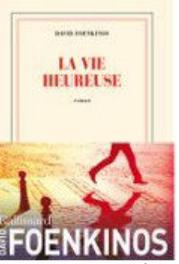
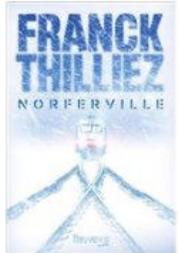


Nouvel adhérent, tout comme nos fidèles lecteurs, vous serez bien **accueilli, conseillé, orienté** par l'une de nos 10 bénévoles et Ludovic.

Si vous êtes à mobilité réduite et que vous souhaitez emprunter, **un bouton d'appel se trouve sous l'escalier**. Une bénévole viendra prendre connaissance de votre souhait et vous aider à faire votre choix selon vos goûts de lecture, si nécessaire...



Quelques romans...



Viviane LAMBERT
Responsable

En 1925...

On ne peut pas commencer les pages histoire de ce bulletin communal de l'année 2025 sans un clin d'œil à Marie-Thérèse Delmaire, qui fut l'initiatrice de la « page mémoire » dans le premier bulletin communal de Mametz, en 1979. Marie-Thérèse, qui a mis en avant l'histoire de notre commune et de ses habitants dans le bulletin pendant les trente années suivantes, est décédée le 1^{er} mars 2012, elle aurait eu cent ans le 10 juillet prochain.

Une pensée particulière aussi pour Roger Baroux et Julien Penne qui auraient eu eux aussi cent ans les 12 juin et 27 août prochains.

Il y a cent ans à Mametz, le 17 mai 1925, réélection de François Pruvost au poste de maire, qu'il occupe depuis le 14 mars 1920. Le procès-verbal comporte d'abord l'installation du conseil municipal, composé de François Pruvost, Modeste Dacquain, Moïse Wacquez, Fernand Delmaire (le père de Marie-Thérèse), Paul Bourdrel, Aristide Wacquez, Gustave Lignot, Élie Bécart, Aphrodis Fauquembergue, René Venel, Moïse Pouchain, en l'absence de Charles Dannel, excusé. La séance est ouverte par le maire sortant, présidée par le doyen, Gustave Lignot, René Venel étant choisi comme secrétaire. Sur onze bulletins trouvés dans l'urne, François Pruvost obtient neuf voix, les deux autres étant blancs. Il prend la présidence avant l'élection de l'adjoint, que remporte Aphrodis Fauquembergues, le meunier de Crecques.

François Pruvost est né à Mametz le 16 février 1891, de Charles et de Julie Herber. Il est l'époux depuis le 24 juillet 1915 de Léa Fontaine. Au moment de sa réélection il est père d'un fils, Henri, né en 1915 (voir photo du couple avec son premier enfant, vers 1917-1918). Léa donnera le jour à une petite Françoise le 11 août suivant, puis à un troisième enfant, François, en 1928.



Division du terroir et noms de lieux à Marthes en 1762

Si les impôts ne soulèvent pas l'enthousiasme des contribuables, ils sont à l'origine de belles sources pour les historiens. Pour les lever d'une manière plus efficace, les pouvoirs successifs ont fait faire par leur administration des rôles ou matrices des impôts, répertoires contenant la liste des contribuables et des sommes qui sont dues à l'État. C'est ainsi que les matrices cadastrales donnent des noms de lieux-dits. Les premières matrices cadastrales pour Mametz, Marthes et Crecques datent des alentours de 1817, soit quelques années avant la réunion des trois communes. Un rôle d'imposition est particulièrement utile pour connaître les noms de lieux plus anciens encore, celui du Vingtième, impôt établi en 1749 et qui dure jusqu'à la Révolution. C'est un impôt direct qui concerne les trois ordres et dont le montant correspond à 5% des revenus, d'où son nom. Puisqu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, le Vingtième n'est pas versé au Trésor royal, mais dans une caisse distincte, il s'agit par cette caisse uniquement de rembourser les dettes de l'État.

En Artois, ce sont les États de la province (plus ou moins l'équivalent du Conseil départemental) qui se chargent de sa perception. Pour l'améliorer, les États décident en 1759 du fait que dans chaque village soit établie une déclaration de toutes les terres, droits et biens sans exception, parcelle par parcelle. Le travail, vérifié, est fait sur la déclaration des hommes du seigneur, le bailli et les « gens de loi », mais aussi des quatre personnes qui payent le plus d'impôts.

À Marthes, cette déclaration est terminée et signée le 8 janvier 1762. Les hommes forts du village, Jean Tirant, Pierre François Dubois, A. Cadart, A. Stérin, Gaspard Blondel, François Marquant, Antoine Joseph Delehay, François Denis et Louis Joseph Houbron, signataires du rôle, l'ont fait réaliser par Maître Joseph Hue, arpenteur juré d'Artois, domicilié à Blessy.

Le village est divisé en 15 « cantons » dans le sens de subdivision. On dispose pour chacun de la délimitation au levant (= à l'est), au couchant (= à l'ouest), au midi (= au sud) et au septentrion (= au nord) et d'un nom qui parfois est encore en usage. Les noms en patois sont orthographiés de manière approximative, mais toujours

compréhensible par Hue. Orthographe d'époque, fluctuante, respectée. Voyageons donc dans le Marthes d'il y a 263 ans :

1^{er} canton, sans nom indiqué. Borné :

Au levant : par Mametz et un bout du chemin de Blessy à Mametz

Au midi : par Blessy

Au couchant : par le chemin de Marthes à Blessy jusqu'à la place

Au septentrion : par la place et par le « grand chemin de Marthes à Aire ».

Outre prés et labours, c'est une partie bâtie du village. On y trouve les maisons de Jean Philippe Buchez, des héritiers de « Barthélemie Dupreis », de Nicaise Thumerel, Jean François Boyaval, de la veuve de Jacques Marquant, d'Antoine François Marquant, Pierre Legris, Philippe Dupreys, Pierre Paul Dupont, Adrien Delehel, de la veuve de Jacques Antoine Buchet, de Jacques Varlet, Marie Catherine Davroult, François Joseph Denis, Antoine Potier, Jean Baptiste Labbé, André Stérin et de la veuve de Dominique « Delvarre » (Delvart).

2^e canton « **nommé le canton d'en bas des Watinne** [également écrit « **Wattaine** »] », terre labourable et prés.

Borné :

Au levant : par le chemin de Marthes à Blessy et par le chemin « d'Hame à Therouanne dit chemin des camp Lambert »

Au midi : par le chemin de Blessy à Théroouanne

Au couchant : par le chemin de Marthes à Enguinegatte

Au septentrion : par « un coulant d'eau des fontaine de Marthe ».

3^e canton « **nommé cel-Moufte, et ces Wincles** », pour « chel Moufte » et « chés Wincles », labours. Borné :

Au levant : par le chemin de Théroouanne

Au midi : par Blessy

Au couchant : par le chemin du Pire

Au septentrion : par le chemin de Marthes à Enguinegatte.

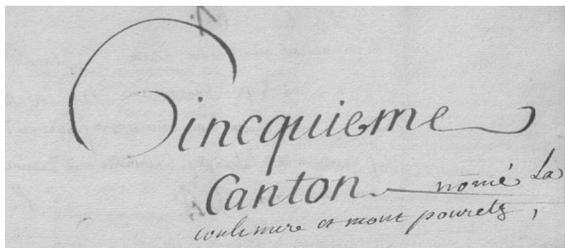
4^e canton « **nomé le Mont Pourret** [ou « **Pourretz** »] », labours. Borné :

Au levant : par le chemin du Pire

Au midi : par Blessy

Au couchant : par la chaussée Bruhehaut « dit le grand chemin d'Arras à Therouanne »

Au septentrion : par le chemin de Marthes à Enguinegatte.



5^e canton « **nomé la Couliniere et Mont Pourret** », labours. Borné :

Au levant : par le chemin du Pire

Au midi : par le chemin de Marthes à Enguinegatte

Au couchant : par la chaussée Bruhehaut

Au septentrion : par Enguinegatte.

6^e canton « **nomé ces** [autrement dit « chés »] **Bois ragonnois et le Cu du Sacq** », labours. Borné :

Au levant : par le chemin de Théroouanne à Blessy

Au midi : par la voyette Malvaux, conduisant de Marthes à Enguinegatte

Au couchant : par le chemin du Pire, « qui sépare le terroir d'Enguinegatte et de Crecque d'avec celui de Marthes »

Au septentrion : par « le fossé du cu du sacq, qui sépare le terroir de Crecque d'avec celui de Marthes ».

7^e canton « **nommé en bas des Marmittagne** [aussi écrit « **Marmitaine** »] », labours. Borné :

Au levant : par le chemin de Marthes à Enguinegatte

Au midi : par le chemin de Blessy à Théroouanne

Au couchant : par « le fossé du cu du sacq, qui sépare le terroir de Crecque d'avec celui de Marthes »

Au septentrion : par le fossé du cul de sac « et par le coulement d'eau des fontaine des Marmittagne, qui sépare en partie ce canton d'avec le canton suivant ».

8^e canton « **nomé le canton des Rietz à cailloux** », labours et une majorité de « terre inculte non labouré et à rien ». Borné :

Au levant : par « le chemin derrière le mont de Marthes »

Au midi : par « le chemin de traverse qui va joindre les terre à rietz et par un bout du fossé du cu du sacq »

Au couchant : par Crecques

Au septentrion : par le chemin qui conduit de Marthes à Théroouanne.

9^e canton « **nomé ces** [« chés »] **rietz bruiere, à caillaux** [pour « cailloux »] **vers Crecque** », labours et une minorité de « terre inculte à rietz ». Borné :

Au levant : par le chemin de Marthes au village de Crecques

Au midi : par le chemin de Marthes à Théroouanne

Au couchant : « en pointe au chemin de Théroouanne, et terroir de Crecque »

Au septentrion : par Crecques.

10^e canton « **nomé le canton derrière Marthes** ». Borné :

Au levant : par « le grand chemin conduisant de Marthes à Aire »

Au midi : par le même chemin et la place

Au couchant : par le chemin de Marthe à Crecque

Au septentrion : par les terroirs de Crecques et Mametz, jusqu'au grand chemin de Marthes à Aire.

Labours et partie bâtie des maisons de la veuve de Jacques Thiran, de Jean François Thiran, Marie Anne Houbbron, Jean Damas, Pierre François Dubois, Louis Houbbron.

11^e canton « **nomé le Tourne-delrue et le Paiserie** [ou « **Tourne del-rüe et le paisserye** »] », labours. Borné :

Au levant : par le chemin de Blessy à Théroouanne

Au midi : par le chemin de Marthes à Enguinegatte

Au couchant : par le chemin du Pire

Au septentrion : par la voyette des Malvaux « conduisant à Théroouanne ».

12^e canton « **nomé Lambremont, Mont hulain et Marmitaine** [ou « **Marmitagne** »] », labours, prés et rietz. Borné :

Au levant : par « le petit chemin derrière le Mont de Marthe » et le chemin qui conduit à Enguinegatte

Au midi : par « le coulant d'eau des fontaine des Marmitaine »

Au couchant : par « un fossé qui va joindre le fossé du cu du sacq »

Au septentrion : par « le petit chemin qui conduit aux terre à rietz ».

13^e canton, sans nom indiqué. Borné :

Au levant : par la place de Marthes

Au midi : par le chemin de Marthes à Enguinegatte

Au couchant : par « le chemin derrière le Mont de Marthes »

Au septentrion : par le chemin de Marthes à Théroouanne.

Labours, rietz et partie bâtie des maisons de Pierre Lefebvre, Pierre Buchet, des héritiers d'Antoine Buchet à ceux de Jean Philippe Buchet, de Charles Joseph Lefait.

14^e canton « **nommé le Crinquetz** », pâture et maison appartenant à Jacques Michel Denis. Borné :

Au levant : par « le petit chemin de la fontaine St-Quentin conduisant au grand chemin d'Aire, dit le chemin du Crocquez »

Au midi : par le « petit chemin conduisant de la place de Marthes à la fontaine de saint Quentin »

Au couchant : par la place

Au septentrion : par le grand chemin de Marthes à Aire.